

## STATIONNEMENT

Certains parkings et places de stationnement sont soumis à une réglementation particulière.

### Zones bleues



Le stationnement est limité dans ces rues du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 9h00 à 19h00 :

Durée 30 minutes :

- Place Saint Nicolas : 6 places de stationnement le long de l'église et 5 places devant les n°8 à 11.
- Rue Saint Pierre : 6 places de stationnement entre la place st Nicolas et l'allée de la paix côté impair.
- Rue de l'océan : parking en façade du bâtiment Oceania, 29 places.

Durée 1 heure 30 minutes :

- Allée Océania : 32 places de stationnements.

Durée 3 heures :

- Rue saint Pierre : parking de la salle municipale (plein ciel), 47 places de stationnement.
- Rue saint Jean : En façade de la mairie, 16 places de stationnement dont 4 réservées à la police municipale et aux services techniques.

N'oubliez pas de mettre votre disque bleu de manière visible sur le tableau de bord de votre véhicule.

### Stationnement réservés aux véhicules électriques à des fins de recharge



Vous avez un véhicule électrique ?

Des bornes de rechargement ont été installées sur les parkings rue de l'Océan et devant l'Hôtel de Ville au 2 rue Saint Jean.

Sur chacun des sites, deux places de stationnement sont réservées au rechargement des véhicules électriques .

Pour vous abonner gratuitement, rendez-vous sur [www.sydego.fr](http://www.sydego.fr) ↗

## Parkings covoiturage



Sur la commune 4 parkings sont dédiés au covoiturage :

- Allée de la Paix (derrière le cimetière)
- Rue des Frénoelles ( parking stade de foot)
- La Croix de la mission (à côté de la caserne)
- L'Écobut (en dehors du centre, sortie Bout de Bois de l'axe Nantes-Rennes)

## Parkings sans limitation



En plus des parkings covoiturage, vous pouvez vous stationner sans limitation sur les parkings :

- rue de la Forêt (parking Jean Monnet)
- rue de l'Océan (parking cinéma)
- rue de la République
- allée de la Chataigneraie (parking écoles privées)
- Square de la Planchette

## ALLER PLUS LOIN

### SUR INTERNET

- > Trouver un trajet de covoiturage



**Mairie d'Héric**

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

**Horaires :**

**Lundi - Mercredi - Vendredi**

9h-12h30 / 14h-17h30

**Mardi et Jeudi**

9h-12h30

**Samedi**

9h30-12h00